L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Première Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLÉANS:
SAMEDI MATIN, 6 OCTOBRE 1838.

Nous n'avons reçu par l'estafette d'hier, que des feuilles d'Augusta (Georgie) et de l'Ouest.

NOUVELLE IMPORTANTE.

Dans l'un de nos derniers articles, nous nous étions promis de ne plus revenir sur l'interminable question des banques; mais cette promesse qui nous était obligatoire que sous le rapport de ce que la question offre de désagréable et de pénible et nous ne nous faisons aucun scrupule de la violer pour annoncer une nouvelle tout en faveur de ces établissements et surtout du public. Nos lecteurs apprendront avec plaisir que les banques du Mississipi, ces banques que l'on s'était habitué à considérer comme désespérées, se préparent à reprendre au 1er. janvier prochain leurs paiemens en espèces. Ainsi elles marcheront de pair avec les nôtres et si, comme tout porte à le croire, les banques de l'Alabama, du Tennessee et de l'Arkansas suivent l'exemple donné par la Louisiane et par le Mississipi, toutes les difficultés seront levées, toutes les craintes vaines ou fondées qui depuis si longtems alimentent les journaux, s'évanouiront et une coopération franche, sincère et sans réserve de la part de toutes les banques des différens Etats, mettra le sceau à la confiance publique, et donnera une impulsion additionnelle au rétablissement des affaires et à la prospérité du commerce.

Nous félicitons bien cordialement la Banque de l'Union du Mississipi du pas important qu'elle vient de faire et nous ne doutons pas que les autres institutions du même Etat ne s'empresseront de s'effacer sur ses traces.

Voici les [illegible] prises par la Banque de l'Union du Missi[illegible] que nous les traduisons du Natchez Tr[illegible]

Jackson, 26 septembre 1838.

A l'[illegible] Mississipien,

Mo[illegible] les publiées les résolutions suivantes adoptées aujourd'hui dans une résolution des directeurs.

Ré[illegible] Que cette direction approuve sincèrement les [illegible] prises par les banques de la Nouvelle-Orléans [illegible] au 1er. janvier le reprise des [illegible] en espèces.

[illegible] la banque de l'Union du Mississipi [illegible] ses bons pour une somme de cinq millions [illegible] en argent, est prête à commencer et à [illegible] ses opérations comme banque payant en [illegible]

[illegible] Que cette banque ayant le désavantage [illegible] ses billets payables à vue, tandis que les [illegible] banques de cet Etat et des Etats environnants [illegible] pas les leurs en espèces, elle invite [illegible] les institutions de cet Etat à se joindre à elle [illegible] fixer le jour le plus rapproché qu'il se pourra [illegible] une reprise générale des paiemens en espèces.

[illegible] Que les post notes de cette banque seront [illegible] à son comptoir en paiement de toutes sommes [illegible] à cette banque, comme si elles étaient payables à [illegible]

Résolu, Que le Président de cette banque ouvrira une correspondance avec les banques des Etats de l'Alabama, du Tennessee et des Arkansas ainsi qu'avec les autres banques de cet Etat, dans le but de convoquer une convention lorsqu'on jugera de décembre prochain dans la ville de Vicksburg, afin d'arriver à une harmonie et à une unité d'action nécessaire pour amener une reprise générale des paiemens en espèces de concert avec les banques de la Nouvelle-Orléans.

Il est ordonné, Que les résolutions ci-dessus seront publiées dans les journaux imprimés dans la ville de Jackson.

Extrait des minutes.

WM P. GRAYSON, caissier.

DESASTRES EN MER.

La goëlette Rosalie, arrivée à la Mobile mercredi dernier, y a conduit sept passagers de la goëlette Hardy, qui a été démâtée le 9 septembre près de Hole in the Wall, et a relâché à Key West. Ces passagers disent qu'un navire ayant frappé sur les rochers de la Floride, avait sombré, avec tout son monde à ce que l'on présume.

La goëlette Palestine, allant de Matanzas à Boston, a été abandonnée en mer le 9, ayant perdu toutes ses voiles, ses mâts, &c.

La goëlette Vindicator, capt. Rice, de New York, s'est entièrement perdue; mais l'équipage s'est sauvé.

La goëlette Hyderally, de Key-West, s'est également perdue, et l'équipage sauvé.

Le brick Victory, capt. Dunham, de Pensacole, allant à New York, s'est perdu. Trois hommes de l'équipage se sont noyés.

Le brick Atlas, de Portland à la Havane, s'est perdu, mais tout le monde s'est sauvé, hors le cuisinier.

On n'a pas de nouvelles de la goëlette Louisa, partie de New York pour la Mobile—on la croit perdue.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Nous avons reçu quelques feuilles de Mexico, mais de dates très anciennes, qui ne contiennent rien d'intéressant. Celles de Tampico sont du 1er. septembre. Voici ce que nous y trouvons:

"Le journal de Jalisco dit qu'une personne de la ville de Mier écrit à un de ses amis à Jalisco: "Il est arrivé ici douze chefs indiens, au nom de vingt-sept tribus, pour offrir leurs services au gouvernement; ils sont au nombre de quinze mille et peuvent mettre sur pied immédiatement dix mille hommes pour faire la guerre au Texas. Ils ne demandent point d'armes, ni de munitions, attendu qu'ils en sont tous pourvus. On ne sait pas si cette offre a été acceptée par le gouvernement."

Le *Telegrafo* de Tampico dit que le *Noticioso* de Chihuahua n'est rempli que de détails sur les vols, les meurtres et les incendies que commettent les Indiens à Rosario Coyachi. Ce journal ajoute que cette contrée est entièrement abandonnée à la merci de ces Indiens, et qu'elle n'a aucun moyen de protection.

On s'occupe à paver la ville de Tampico.

Il paraît que la compagnie des voitures du Mexique dont nous avons publié la *charte*, il y a quelques jours, est entrée en *opération*. Une soixantaine de ces voleurs, bien équipés et montés, ont attaqué une caravanne de mulets entre Vireyes et Tepeyahualco, et enlevé aux conducteurs une quantité d'argent qu'ils avaient caché dans des barils de farine.

"Il est probable, dit le journal, que ces voleurs sont sortis de cette capitale, où ils tiennent leurs quartiers-généraux et leur terrible *cousistoire*."

"La police de cette ville (dit le Journal de Tampico,) continue à être mauvaise; l'administration de la justice *intolérable*, et la haute politique *incompréhensible*."

"Plus se prolongent nos différends avec la France, plus ils deviennent fâcheux et difficiles à régler, car les préparatifs que font les Français sont très sérieux d'après le dire de tous les journaux, bien qu'ils soient infructueux, car l'esprit public ne se laisse pas abattre comme on le veut. Il paraît que le gouvernement ne *craint rien*, confiant qu'il est dans les moyens de défense qu'il a pris. Mais si nous ne nous entendons pas bien, il *peut nous survenir quelque échec*."

Nous tirons ces réflexions du *Mosquito Mejicano*.

LA FRANCE ET LE MEXIQUE.

En réponse au Courrier du 4.

Il faut qu'un journal soit bien pauvre de nouvelles ou qu'il compte beaucoup sur l'aveugle crédulité de ses lecteurs pour insérer un article aussi vide de raisonnement, et aussi contraire à l'évidence que l'est celui du *Courrier de jeudi*, sur la France et le Mexique. Dans cet article les faits sont tellement dénaturés, les conséquences tellement forcées et l'esprit de prévention et de partialité est si évident, que nous ne pouvons pas comprendre que le Courrier de la Louisiane, journal qui jusqu'à ce jour, s'est toujours montré français, ait choisi une pareille tirade pour clore sa trente et unième année d'existence. Encore quelques jours, et, comme il a eu le soin de nous le dire, le Courrier entrera dans sa 32e année. A cet âge on doit être raisonnable, ou on ne le sera jamais. Examinons cet article.

Pour débuter, le Courrier nous parle d'un *troisième pamphlet*, qui dit-il, *vient de lui paraître bien à propos*. Nous n'avons pour notre part connaissance d'aucun nouveau pamphlet relatif aux différends survenus entre la France et le Mexique. Nous croyons être tout aussi bien informé que notre vieux voisin, et nous ne connaissons d'autres publications de ce genre, que celles qui ont paru successivement dans les colonnes de l'Abeille, au mois de mai dernier. C'est à y prendre un peu tard pour en faire l'examen et en déduire des conséquences.

Dans le second paragraphe, le Courrier doute *que le gouvernement français* pense réellement *à s'engager dans une telle guerre* pour l'*unique et puéril* motif que les Mexicains *s'obstinent à ne pas se conformer aveuglément et sans examen aux conditions à eux imposées par l'ultimatum de M. Deffaudis*, et il se refuse à croire à la nouvelle du renfort que la France envoie pour mettre fin à cette guerre.

Chacun est sans doute maître de son opinion, et le Courrier est parfaitement libre de voir les choses comme il l'entend. Nous craignons cependant que le public, et surtout les Français ne soient pas d'accord avec lui sur ce qu'il appelle un *motif unique et puéril*. Il aura de la peine à persuader à ses lecteurs que l'assassinat, le vol, les vexations de toute espèce et une violation flagrante du droit des gens puissent se réduire à un *motif puéril*. Il faut en vérité que l'auteur de la tirade ait sommeillé depuis le commencement des dissensions entre la France et le Mexique; il est impossible qu'il ait lu les messages officiels du baron Deffaudis, les correspondances particulières qui ont été dans l'Abeille le sujet de nombreux commentaires, et en dernière analyse la longue lettre d'un Français inséré dans notre feuille du 4 septembre; lettre palpitante d'intérêt et de vérité, où sont énumérés avec autant de force que de clarté tous les griefs de la France contre le Mexique. Cette lettre n'a jamais été réfutée, les faits qui y sont consignés n'ont point été contredits, et elle subsiste aujourd'hui comme alors dans toute sa force, dans toute son accablante vérité, comme un monument de l'atroce et perfide conduite des autorités mexicaines envers la poignée de Français, qui se croyant chez une nation civilisée, invoquèrent en vain les lois des peuples, les lois de la justice et de l'honneur; elle subsiste surtout comme preuve irréfragable de la vérité des assertions et des plaintes du ministre français.

S'il faut s'étonner d'une chose, c'est assurément de de l'extrême longanimité avec laquelle le gouvernement français a supporté les vexations des Mexicains; c'est de la modération avec laquelle il a porté ses plaintes, de la patience avec laquelle il en a attendu le redressement, et enfin des ménagemens de tout genre dont il a usé envers une république qui n'en avait montré aucun et qui, forte probablement de sa faiblesse et de son indépendance, croyait pouvoir impunément accumuler injure sur injure.

[illegible] en vain. Le Mexique s'apercevra bientôt, et à ses dépens, qu'il y a quelque chose de vrai dans cette nouvelle d'un envoi de vaisseaux et de troupes.

"Qui peut heurter, de plus loin [illegible] que la masse des [illegible] partage de cette hypothèse, le [illegible] se livre à d'étranges doléances sur les [illegible] probables, d'un blocus qui [illegible] contre le commerce [illegible]

Il y a dans cette tirade autant de [illegible] que de mots; elle démontre cette ignorance de toute cette malheureuse affaire, que l'on aurait peine à croire à la mauvaise foi. L'écrivain du Courrier ne lit donc aucune feuille publique; il ne lit probablement pas même la sienne. Car enfin que n'a-t-il pas dit tous les journaux, et notamment dans son [illegible] la correspondance du baron Deffaudis, il y a vu une série de faits allégués prouvés, non controuvés, et non des réclamations imaginaires, injustes ou illégales. S'il ne ferme pas volontairement les yeux, il a dû se convaincre que les plaintes des citoyens français à Mexico, étaient plus que suffisantes pour justifier, non pas un simple blocus, mais une guerre ouverte et des représailles terribles.

Est-ce sérieusement que le Courrier affirme qu'il n'y a pas eu d'avis préalable? Selon recourir à tous les journaux de l'Union, qui l'un après l'autre ont donné avis du blocus et ont prévenu le commerce que, passé une certaine époque, le blocus dénoncé serait rendu effectif, nous renvoyons l'écrivain du Courrier à la lettre de Mr. A. Fourrier, capitaine du Lapérouse, adressée au capitaine Babbitt, de la corvette [illegible] et qu'il trouvera dans notre feuille du [illegible] septembre. Cette lettre explicite en [illegible] point [illegible] réponse plus que suffisante aux allégations du Courrier, et contient entre autres la phrase suivante que nous recommandons aux méditations de ce journal.

"Au commencement du blocus, nous avons endossé sur le rôle d'équipage de tous les navires rencontrés par nous, se dirigeant sur les côtes du Mexique, la notification que depuis nos différends avec ce gouvernement, tous ses ports étaient bloqués jusqu'à nouvel ordre, et maintenant que notification a été faite aux gouvernemens étrangers, qui en ont été officiellement notifiés, leurs navires, nous n'avons plus besoin de donner avis aux bâtimens que nous rencontrerons, &c."

Nous faisons, comme le Courrier, des vœux bien sincères pour que d'une manière ou d'une autre on mette promptement à fin cette guerre que nous avons déjà appelée et que nous appelons encore ridicule. Nous désirons aussi que l'Angleterre, cédant aux suggestions d'une partie de ses propres sujets, se pose médiatrice et intervienne en temps utile. La France, nous n'en doutons pas, ne rejettera aucune ouverture, pour peu qu'elle soit compatible avec son honneur et avec les intérêts de ses sujets au Mexique. Sa magnanimité, sa générosité sont bien éloignées et sont pour ainsi dire devenues proverbiales. Que le Mexique, de son côté reconnaisse franchement ses torts; qu'il répare les injures faites, qu'il cesse enfin cette anti-façon, que toute puissance peut et doit donner, sans craindre de s'avilir ou de se déshonorer, et nous ne doutons nullement que les différens ne soient promptement ajustés.

Mais si, cédant aux conseils perfides et destructifs de quelques écrivains, le Mexique persiste dans son aveuglement et par un accès de [illegible], se fiant ce dans ce qu'il appelle ses forces, il continue à braver la France et à rejeter tout moyen d'accommodement, c'est alors qu'on verra en dépit des prédictions du Courrier, non seulement le Fort de St-Jean de Ulloa, mais encore tous les points qu'il conviendra à la flotte française d'attaquer, ne seront bientôt plus que des monumens de l'aveugle obstination du Mexique, et de l'irrésistible valeur des troupes françaises.

Le Courrier termine par une justification du Mexique, fondée sur "les circonstances difficiles dans lesquelles se sont trouvées tour à tour les diverses administrations qui se sont si rapidement succédées dans ce malheureux et beau pays." Rien de plus vrai, mais cela ne change rien à l'état de la question. Ces *circonstances difficiles* pourraient peut être excuser les excès commis, mais elles ne peuvent en aucune manière excuser ou justifier le refus de les réparer et de faire justice.

La rivière de l'Ohio était tellement basse la semaine dernière, que les enfans la traversaient à gué, devant Maysville. Les anciens habitans disent que depuis quarante ans elle n'a été aussi basse qu'une seule fois. Des passagers ont été obligés de prendre des esquifs pour pouvoir se rendre de Wheeling à Maysville.

RÉSURRECTION DE PERRIN.

Décidément Perrin n'est pas mort. Au rebours de la chanson de Lapalisse, un *quart d'heure après sa mort Il était encore en vie.* Nous donnons, d'autant plus positivement, l'assurance de cette résurrection inattendue, que nous la tenons de Perrin lui-même, ou du moins d'une lettre signée par lui. Les amateurs du théâtre en seront donc pour leurs frais d'émotion. Nous sommes persuadé, qu'après avoir chanté le DE PROFUNDIS, ils n'hésiteront pas à entonner solennellement le HOSANNAH! Nous attendons du reste l'auteur à sa rentrée au théâtre, et nous espérons qu'il nous prouvera que s'il est mort, son talent n'est pas mort avec lui.

Voici les pièces qui prouvent authentiquement la résurrection de notre acteur favori.

St. Martinville, 30 septembre 1838.

Monsieur J. Bayon, Editeur de l'Abeille,

Monsieur,

La lettre ci-jointe, signée par des personnes respectables de ce village et par MM. les Artistes et Musiciens du Théâtre Français de la Nouvelle-Orléans, qui y sont venus passer l'été, m'a été remise pour vous la faire parvenir, afin de vous inviter à l'insérer dans votre journal, laquelle, je crois, sera suffisante pour réfuter la nouvelle que vous avez donnée que la fièvre jaune existait à St. Martinville et qu'elle y avait fait des victimes.

J'ai au contraire le plaisir de vous annoncer que les Paroisses du Comté des Attakapas et particulièrement St. Martinville, n'ont aucune espèce de maladie épidémique; et que si quelques personnes ont succombé, c'est qu'elles étaient étrangères et arrivées trop tard pour que les secours pussent les sauver.

Je suis avec considération, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. DUMARTRAIT.

St. Martinville, le 29 sept. 1838.

A M. J. Bayon, éditeur de l'Abeille,

Monsieur,

Nous lisons dans votre feuille du 25 de ce mois un article qui est de nature à faire croire que la fièvre jaune a trop souvent décimé la Nouvelle Orléans, s'est manifesté à St. Martinville.

L'impression que vous avez reçue à cet égard nous paraît au moins extraordinaire, et ne peut être, voulez-le croire, que le résultat d'une opinion malveillante. Non, Monsieur, la fièvre jaune n'existe pas et n'a jamais existé aux Attakapas. Aucune autre maladie épidémique ou contagieuse ne s'y est déclarée; et si nous avons à regretter la mort de Mme. Otherood, (Melle. Michelet) et celle de Mme. St. Amand, c'est une ancienne maladie chronique dont chacune de ces dames était depuis longtems attaquée qu'il faut en attribuer le tort. Personne n'ignore que les dames dont nous parlons étaient condamnées par les médecins avant qu'elles quittassent la ville. Quant à l'habile artiste dont vous craignez avec raison que l'administration du théâtre français ait perdu à séparer la perte, il prend lui-même, en signant cette note, le soin de rassurer ses amis sur son état, et d'affirmer qu'une imprudence commise à une partie de chasse a seule occasionné les crises qu'il éprouve à son époque... Il est maintenant en pleine convalescence, et nous osons espérer que la saison théâtrale ne s'écoulera pas sans qu'il nous fournisse de nouvelles occasions d'applaudir à son beau talent.

Le comté des Attakapas, si justement renommé pour la salubrité n'a jamais été plus sain que cette année: c'est un fait que nous nous plaisons à attester par nos signatures.

Veuillez, Monsieur, en insérant cette lettre dans votre journal démentir les renseignemens inexacts qui vous ont été fournis, et agréer l'assurance de notre haute considération.

F. Perrin	Duchaufour
Maria	Perrin fils
Griffe	Dreux St. Amand
Saub	William Carl
J. Vallière	[illegible]
C. Heymann	A. Bailly
M. et Mme. Mathieu	V. Barthélemy
A. Jacobs	R. Clausotte
Welch	C. Dufrane
J. Meunier	Péraut

J. Manuel pour sa femme et sa belle-sœur.

Nous avons cru devoir inviter les artistes à signer avec nous, pour corroborer ce que nous avançons.

P. LeBocque	Georges Briant
P. Gary	Devalcourt
E. [illegible]	Adam Gilles
[illegible] Lecellier	C. Pagot
F. P. Briant	E. Pelletier
N. Greig	C. Vauthier
L. Tortrel	A. Darbés.

A. DUMARTRAIT,
Président de la corporation.

DU PAVAGE.

Nous avons reçu [illegible] que le rapport de M. Duclos, sur le pavage en bitume de M. Polonceau, inséré dans notre numéro de jeudi, a produit une vive impression sur l'esprit d'un grand nombre de citoyens éclairés. Il en devait être ainsi, car la question du pavage est certes une des plus importantes et des plus vitales qui puissent être agitées aujourd'hui. Bien que nous soyons revenus plusieurs fois sur ce sujet, nous désirons le regarder comme épuisé. A l'affût de tout ce qui peut apporter dans la discussion les lumières et la vérité, nous nous empressons de mettre sous les yeux du public, du maire et du conseil, la notice suivante, rédigée par un savant distingué de France, M. le comte de Villeneuve. Cette notice, à la fois fort courte et fort substantielle, répond à bien des objections et réfute bien des doutes.

"Depuis quelques années les ciments hydrauliques et les bitumes sont l'objet des recherches des ingénieurs et des constructeurs. Jusqu'ici le prix élevé des bitumes et les obstacles qui s'opposaient à leur usage en emploi avaient balancé des avantages qui leur sont propres. Les bitumes sont hydrofuges comme les meilleurs ciments, et le but de plus grand intérêt à la mettre préparés ne se sont [illegible] par la sécheresse et la chaleur. Des lors aux environ les difficultés principales que rencontrait l'emploi des bitumes ont été vaincues, des expériences [illegible] et le public est fait universellement [illegible] Dès lors, les spéculations les plus hardies [illegible] cette matière pour objet. On a reconnu que des bitumes peuvent fournir un moyen [illegible] et d'orner le pavé des villes [illegible] les appartemens des maisons particulières [illegible] [illegible]

[illegible] et ouvrier des Mexique [illegible] de fabrication de bitume [illegible]

Aussi il est, chose de tous les jours [illegible] la [illegible] du genre [illegible]

"Au moins de l'accorder que [illegible] nous croyons qu'il existe bien des illusions qu'il faudrait éviter [illegible] tout à fait [illegible]

Qu'on nous permette d'ajouter quelques réflexions qui nous paraissent ne pas manquer d'opportunité.

Nous sommes des premiers à rendre au maire et au conseil la justice qui leur est due pour le zèle et l'activité qu'ils déploient chaque jour avec une intelligence si parfaite de la chose publique, et un ensemble, un accord de la part des deux pouvoirs, au-dessus de tout éloge. Cependant, il nous semble que le conseil de la 1ère. municipalité a agi avec trop de précipitation en décrétant par ordonnance le pavage en granit de cent mille verges carrées.

Cette mesure est en effet d'une telle gravité, elle intéresse si fort l'avenir de notre ville, les résultats peuvent en être si majeurs, qu'elle demande à être pesée avec la plus impartiale et la plus scrupuleuse attention.

Passer un contrat pour le pavage de cent mille verges carrées, c'est-à-dire de la presque totalité du carré de la 1ère. municipalité, c'est engager la ville dans une dépense extraordinaire. Cette dépense est motivée, nous le savons, et notre opinion bien arrêtée est, qu'il ne faut jamais reculer devant les nécessités voulues par le temps. L'argent placé dans les améliorations d'une ville, est un argent bien placé et dont les intérêts, pour n'être pas toujours actuels, n'en sont pas moins incontestables. Mais, si dans ces circonstances solennelles, il faut marcher de l'avant, il est nécessaire de marcher avec prudence et circonspection. Il vaut mieux, en effet, rester en place, que d'être forcé de revenir sur ses pas.

En décrétant le pavage de cent mille verges carrées en granit, c'est à dire en excluant à jamais tout autre système de pavage, le conseil de la 1ère. municipalité s'est-il assuré d'une façon positive, claire, incontestable de la supériorité de celui qu'il adopte?

Nous avons quelques raisons d'en douter. Les travaux immenses, les recherches consciencieuses qui, dans ces derniers temps, ont été faits, tant en Angleterre qu'en France, sur les divers modes de pavage ont convaincu pleinement les esprits, même les plus incrédules et les plus rétifs, de la supériorité du bitume. La préférence qui, sur le continent, est accordée à l'asphalte sur toutes les autres matières, n'est point une préférence due à une vogue éphémère, elle repose, au contraire, sur des faits incontestables et sur des recherches spéciales des hommes de la science.

Il est évident pour tout homme de bonne foi que le pavage en bitume doit réunir, sur notre sol, aux avantages qui ont assuré sa prééminence sur le continent, quelques avantages nouveaux, en raison de notre position topographique et de notre climat.

"Les bitumes, dit la notice de M. de Villeneuve, sont hydrofuges comme les meilleurs ciments, et de plus que ceux-ci le mérite précieux de ne pas être gercés par la sécheresse et la chaleur." Ce dernier avantage n'est à pas très grand, dans un pays sujet à la fois et à de fortes pluies et à des sécheresses fréquentes?

L'opinion des médecins les plus distingués, que nous le répéterons jamais assez, est, que les maladies diminueraient singulièrement si le système du bitume était généralement adopté. Il nous semble que cette assertion seule doit être d'un grand poids dans la discussion.

Rapport, en outre, par la notice de M. de Villeneuve, que les élémens de la composition du bitume sont tellement nombreux, qu'il n'existe aucune grande cité qui n'en ait quelques uns dans son voisinage immédiat. La conséquence rigoureuse de ce fait est que l'adoption du pavage en bitume exigerait à la Nouvelle-Orléans une foule d'industries nouvelles. Ce serait un bienfait inappréciable pour toute la Louisiane, qui ne sait que faire de ses coquilles et de son sable, et qui trouverait un nouveau débouché pour ses briques et son goudron, ces quatre substances entrant pour une bonne part dans la composition du bitume. Ainsi donc, nous ne serions point forcés d'aller porter à l'étranger, puisque la Louisiane fournit toutes les matières premières. Enfin, ce n'est là mon avantage, moins grand sans doute, mais appréciable aussi pour les malades et même pour les piétons bien portantes, les voitures feront en passant sur le pavage en bitume, un bruit beaucoup moindre que sur tout autre pavage.

Maintenant, voyons quels sont les avantages que le pavage en granit peut opposer au pavage en bitume. Nous convenons que ce pavage est assez solide, mais à dire vrai, cette solidité est son seul avantage appréciable, et encore le cède-t-elle à celle du bitume. D'autre part il est réellement impossible que les animaux puissent circuler sur ce pavage aussi glissant, encore moins y traîner des fardeaux pesants. Le pavage en granit serait la mort des chevaux et dans une ville aussi commerçante que la nôtre, cela seul doit suffire pour le faire rejeter. Enfin, il nous faudrait tirer le granit à grands frais du Nord, tandis que, nous l'avons prouvé, les substances qui entrent dans la composition du bitume sont sous notre main et donneraient même lieu à une branche nouvelle d'industrie.

S'il n'avait été question que d'un essai nous aurions gardé le silence; mais devant une ordonnance qui décrète le pavage d'une grande partie de la ville, et exclu à jamais un mode qui nous paraît, de beaucoup, plus utile aux véritables intérêts de la ville, nous avons cru de notre devoir de prendre la plume. Nous l'avons fait consciencieusement; maintenant c'est au maire et au conseil à faire le reste.

Monsieur l'Editeur,

Depuis que Madame Granet et moi avons pris la résolution de nous fixer une seconde fois à la Nouvelle-Orléans, quelques personnes qui, sans doute, avaient leur but et leurs vues, se sont attachées à répandre le bruit que nous sommes changeants de notre nature et que les parents ne peuvent, par conséquent, pas nous confier l'éducation de leurs enfans, sans courir encore une fois le risque de voir fermer les établissements à peine ouverts.

Nous avons jusqu'à ce jour fait peu de cas de ces bruits mensongers, mais comme ils se propagent et semblent prendre quelque consistance, il est de notre devoir de les démentir et d'y substituer l'assurance la plus formelle et la plus positive que notre intention bien arrêtée, est de ne plus sortir de la Nouvelle-Orléans, sur ce, de demander nous l'entreprise, le public encourage nos efforts et soutient les établissemens que nous venons de former.

E. GRANET.

Nous publions aujourd'hui, le 2d. article *sur les banques, caisses, comptoirs &c.* Ces articles que nous puisons dans le *Moniteur Industriel* de Paris, sont empreints aux grandes questions qui ont occupé la presse Louisianaise, que nous croyons devoir les soumettre à nos lecteurs.

Banques, Caisses, Comptoirs, &c.

(Suite.)

Résultats directs des Banques.

Dire ce que peuvent les banques, démontrer leur influence sur la richesse du pays, faire connaître les abus qu'elles détruisent, peut paraître aujourd'hui une superfluité [illegible]

[illegible]

Les résultats directs, mathématiques des banques, [illegible] sont :

1° Rapports et circulation entre les divers pays et entre les villes d'un même pays, rendus faciles et plus sûrs;

2° Plus de [illegible] de stagnation de fonds: [illegible]

3° Crédit [illegible] plus faciles, plus nombreuses, plus profitables;

4° [illegible]

5° Economie de la [illegible] d'or et d'argent; économie de temps.

[illegible]

COMMERCIAL.

Marché de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Les divers dernier de l'Ouest vont maintenant à des prix élevés, [illegible]

Le taux de l'argent continue à être le même que la semaine dernière—12 pour cent pour les billets à hypothèque; les autres étant à 1½ à 2 [illegible]

Les traites [illegible] 5 et 2 pour cent de primes, [illegible] Banque des Etats-Unis [illegible] ceux de la Trésorerie [illegible] l'Alabama [illegible]

Change sur Londres [illegible] New-York et Philadelphie à [illegible] pour cent de prime.

Depuis notre dernière revue, nous avons eu des avis [illegible]

Coton—Il y a eu une assez bonne demande de l'article [illegible] Les ventes [illegible] environ 3500 balles [illegible] gent de 11 1/2 à 12 1/2 [illegible]

L'approvisionnement [illegible] d'environ 2500 à 3000 balles, dont [illegible] à 14 cents, et l'on en [illegible] Les ventes sont généralement faites à l'arrivée [illegible]

Nous ne publions pas aujourd'hui le tableau des exportations, [illegible] pour le Havre et 54 pour Philadelphie.

Nous quotons les prix des Louisiane et Mississipi de 11 à 12 1/2. [illegible] 10,356 balles.

Tabac—Le stock [illegible]

Sucre—Les ventes [illegible]

Mélasse—[illegible]

Farine—[illegible]

Maïs—[illegible]

Whiskey—[illegible]

Fret—Il n'y a pas eu de changement dans le taux du fret, qui est [illegible] pour Liverpool [illegible] pour le Havre. [illegible] Baltimore. 15 [illegible]

PRIX-COURANT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

ARTICLES DIVERS		De	A
COTON	Miss. et Louis.—Bon et fin	[illegible]	[illegible]
	Beau	[illegible]	[illegible]
	Moyen	[illegible]	[illegible]
	Ordinaire	[illegible]	[illegible]
	Ten et Ala. bon et fin	[illegible]	[illegible]
	Beau	[illegible]	[illegible]
	Moyen	[illegible]	[illegible]
	Ordinaire	[illegible]	[illegible]
TABAC	Première qualité	[illegible]	[illegible]
	Seconde	[illegible]	[illegible]
	Commun	[illegible]	[illegible]
	Inférieur	[illegible]	[illegible]
SUCRE	Nlle. Orléans	[illegible]	[illegible]
	Cuba, blanc	[illegible]	[illegible]
	Do. brun	[illegible]	[illegible]
MELASSE	De l'Ouest, la yard	[illegible]	[illegible]
	De Dundee	[illegible]	[illegible]
CHARBON	De l'Ouest, baril	[illegible]	[illegible]
	De Liverpool	[illegible]	[illegible]
	D'Ecosse	[illegible]	[illegible]
CHANDELLES	Blanc, bl. N. Bed. No.	[illegible]	[illegible]
	Do. de Nantucket	[illegible]	[illegible]
CAFE	De Cuba	[illegible]	[illegible]
	Du Brésil	[illegible]	[illegible]
	De St. Domingue	[illegible]	[illegible]
FARINE	Laguaira	[illegible]	[illegible]
RAISINS	FRUITS. Par caisse	[illegible]	[illegible]
	Par demi-caisse	[illegible]	[illegible]
	Par quart de caisse	[illegible]	[illegible]
AMANDES	A coque tendre	[illegible]	[illegible]
	A coque dure	[illegible]	[illegible]
MORUE	POISSON. Lachine	[illegible]	[illegible]
HARENGS	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Maquereaux	No. 1, par baril	[illegible]	[illegible]
	No. 2	[illegible]	[illegible]
	No. 3	7	7 50
MAIS	GRAINS. En épis, par baril	[illegible]	[illegible]
	En graine, par boisseau	[illegible]	[illegible]
HARICOTS	Par baril	[illegible]	[illegible]
FOIN	Les 100 livres	[illegible]	[illegible]
FROMAGE	Ouest et Nord	[illegible]	[illegible]
PLOMB	En saumons	[illegible]	[illegible]
CHAUX	En barrique, bâtie	[illegible]	[illegible]
	De l'Ouest, barrique	[illegible]	[illegible]
	De Thomaston	[illegible]	[illegible]
BOEUF	Mess	[illegible]	[illegible]
	Prime	[illegible]	[illegible]
PORC	Clair	[illegible]	[illegible]
	Mess	[illegible]	[illegible]
	Prime	[illegible]	[illegible]
JAMBONS	Jambons, la livre	[illegible]	[illegible]
SAINDOUX	[illegible]	[illegible]	[illegible]
BEURRE	De l'Ouest	[illegible]	[illegible]
SEL	De Liverpool	[illegible]	[illegible]
RIZ	[illegible]	[illegible]	[illegible]
EAU-DE-VIE	[illegible]	[illegible]	[illegible]
RUM	[illegible]	[illegible]	[illegible]
GENIEVRE	De Hollande	[illegible]	[illegible]
WHISKEY	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ESPECES.

[illegible]

BILLETS DE BANQUE.

[illegible]

FRET.

Pour Liverpool—Coton [illegible]

[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Engagés.

[illegible]

AVIS.

Nous soussignés passagers à bord du steamer Wm. Wallace, dans son voyage de la Mobile à la Nouvelle Orléans, [illegible] J. W. [illegible]

[illegible]

La [illegible], la fermeté et l'indépendance du capitaine [illegible]

[illegible]	[illegible]
Wm. Wilkes,	Wm. [illegible]
A. J. Cox,	[illegible]
A. Rice.	[illegible]

Mairie de la Nouvelle Orléans.

[illegible]

ANNONCES.

[illegible] SMITH & VOORHEES, 29, rue de Conti.

PAQUETS REGULIERS. Pour Bâton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les lieux intermédiaires. Le steamer MARINER, capitaine J. B. Noland, [illegible] ROBESON & SEWALL, 44, rue de Conti.

POUR ST. LOUIS et tous les ports intermédiaires. Le superbe bateau à vapeur UNITED STATES, capitaine S. B. Hill, [illegible] HOBART & HAWTHORNE, 63, rue Gravier.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hood. La barque régulière GAZELLE, capitaine A. Eldridge, [illegible] JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

POUR MARSEILLE—Le brick [illegible] PADUNG, capitaine Pinckney, [illegible] J H ASHBRIDGE, 39, rue de la Commune.

POUR CHARLESTON—Le brick [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 39, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire ARNO, capitaine [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 39, rue de la Commune.

A VENDRE OU A FRETER, [illegible] A. CAFFERY[illegible] & Co., 30, rue Toulouse.

POUR LE HAVRE—Le navire PLATO, [illegible] Phinney, [illegible] E GRONING & Co.

SUCCESSION CALDERON—Vente par le Régistre des Testamens—Le mercredi, [illegible] W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Bernard. Cour des Preuves. [illegible] OCTAVE S. ROUSSEAU, Juge.

Institution Jefferson. Préparatoire au Collège Jefferson et autres, dirigée par M. Gasnet, docteur és-lettres. L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en deux parties. [illegible] CONDITIONS [illegible]

AVIS—Les soussignés [illegible] S. FABIGUAT, [illegible] P. LOMER.

COUVERTURES françaises [illegible] BONNET.

NEGRE A LOUER OU A VENDRE. [illegible] s'adresser à M. J. Bayon, imprimeur de l'Abeille.

DEMANDE—Un jeune homme [illegible]

PENSIONNAT DE DEMOISELLES. LES MM. PLATET FRERES, [illegible]

EN déchargement du navire Ambassador, venant de Liverpool, [illegible] KENNEDY, DUBIEF & Co.

DRAYS ET CHARRETTES. [illegible] JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

WAGONS—Un lot wagons à chevaux, [illegible] JAMES D. DENEGRE, 16, r. de la Douane.

ROUES DE CHARRETTES—[illegible] JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

ACADEMIE DE DANSE—[illegible]

PANTOUFLES—[illegible] FROST & Co., No. 9, rue de la Douane.

BILLETS des Trésors de Texas, en demande [illegible] ROBINSON & Co., 45, rue de Camp.

BEURRE—[illegible] COOLIDGE & PLIMPTON, 56, rue Gravier.

CAFE ET SUCRE [illegible] GRONING & Co.

CHARBON—[illegible] A S BARKER.

FONDS de la Banque [illegible] A S BARKER.

ESPECES en demande—[illegible] A S BARKER.

ROBERT H. WHITE, rue Gravier, No. 34, offre à vendre [illegible]

AVIS—Toutes les personnes [illegible] A. Siebert, à la Bourse de Cité. 5 octobre—3

AVIS—La société [illegible] OLIVIER & GROCA.

A VENDRE par [illegible] Joseph maison d'André Doré.

AUX CONTRACTEURS—Des propositions pour la réparation de la corniche au tour de l'Eglise du Christ, rue de Canal, [illegible] CHARLES HARROD.

AVIS—On a besoin [illegible]

BAINS FLOTTANS—Les Bains Flottans sont maintenant placés [illegible]

CHANGEMENT de domicile—[illegible] HENRY G. SCHMIDT.

ACAJOU de St. Domingue [illegible] E M HENRY.

DEMANDE—Un homme pour prendre charge [illegible] S'adresser au No. 56, rue Gravier. 4 oct—1m

COKE (Charbon dépouillé de gaz)—Le prix du boke [illegible] C. W. WELLS, Secrétaire.

MONUMENTS en marbre blanc, à bon marché, [illegible] No. 147, rue de la Douane, [illegible]

DRAP—31 balles drap français [illegible] KOHN, DAPON & Co.

DEMANDE D'APPRENTIS—[illegible] S'adresser au bureau de l'Abeille.

CORDE DE MANILLE [illegible] WILLIAM G. HEWES & Co.

AVIS aux marchands—[illegible] H. DEAUVAIS.

[illegible] DE RECOMPENSE. [illegible] le nègre nommé ADOLPHE [illegible] H. HERMANN, Jr.

[illegible] DE RECOMPENSE. PARTI [illegible] nommé JOHN BULL, [illegible] GEORGE MERRICK.

DEMANDE—On a besoin [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BOUDY & GUINAULT.

Il sera vendu samedi prochain 6 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, Le nègre Wesley, âgé d'environ 47 ans [illegible] La négresse Charlotte, femme de Wesley, âgée d'environ 47 ans, [illegible] Conditions [illegible]

PAR DUFILHO & FAURES.

Il sera vendu le samedi 13 octobre courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, [illegible] Une maison à étage, [illegible] Amédée Ducatel, not. pub.

PAR COISCOU & DIDION.

Il sera vendu samedi prochain, 6 du courant, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi, La négresse Eugénie, âgée d'environ 36 ans, [illegible]

PAR J. GUINAULT.

[illegible]

PAR ROBESON & SEWALL.

Il sera vendu jeudi 11 du courant, [illegible] Le steamer WASHINGTON, [illegible]

PAR FERNANDEZ & WHITING.

[illegible] ROBINSON, [illegible]

PAR M. BARRETT.

[illegible] SEIZE TERRAINS [illegible]

PAR BOUDY & GUINAULT.

[illegible]

PAR M. BARRETT.

[illegible]

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.

[illegible]

PAR N. FAUCHE COUGOT.

[illegible] D. FLEURY, notaire public. 10 sept—7

PAR LE SHERIFF.

COUR DE PAROISSE—Lee & Hellams, Andrew Broder—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu [illegible] Un assortiment de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. FRED BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—L. Surgi contre C. W. Robinson—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, [illegible] Conditions comptant. FRED. BUISSON, shérif.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LEVEE.

Nouvelle Orléans, 24 septembre 1838.

LES actionnaires sont prévenus qu'un dividende de douze pour cent sur le capital de cette institution a été déclaré, payable le 1er. octobre prochain, au bureau de la compagnie, de la manière indiquée par la résolution de la direction. Par ordre. D. F. GUEX, secrétaire.

AVIS—La maison connue sous le nom J. Pauchon sera continuée à partir de ce jour sous la raison Pauchon Frères. J. PAUCHON, F. PAUCHON, B. PAUCHON. Coin Ursulines et Levée.

A LOUER—Une partie du magasin No 74 rue Gravier, [illegible] ROBESON & SEWALL, 44, rue de Camp.

BILLETS de tous genres des banques du Mississipi et de l'Alabama, demandés par PATTON & PICKREL, 9, rue de Camp.

ACHETÉ en tout temps [illegible] PATTON & PICKREY, 9, rue de Camp.

AT AUCTION.

[illegible] BOUDY & GUINAULT. [illegible] City Exchange, St. Louis [illegible] CHARLOTTE, wife of Wesley [illegible] Amédée Ducatel, notary.

[illegible] & DIDION [illegible] St. Louis street [illegible] EUGENIE [illegible] A. SEWALL [illegible] STEAMBOAT WASHINGTON [illegible] & WHITING [illegible] GUINAULT [illegible] GROUND [illegible] BARNETT [illegible] ENANDEZ [illegible] COUGOT [illegible] & LACROIX [illegible] WANTED [illegible] ROBERT H. WHITE, 34 Gravier st. [illegible] SON & SEWALL, 44 Camp street [illegible] GEORGE MERRICK [illegible] E. M. HENRY [illegible] & HAWTHORN, 63 Gravier st.